



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 18 JUIN 2018

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, M. Sylvain MAILLARD, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusées : Mme Isabelle VUGHT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jonathan SOREL (arrivée à 18h40) et Mme Isabelle VUGHT (arrivée à 19h50).

---

DÉLIBÉRATION 09.2018.057 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Alexis GOVCIYAN est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 juin 2018.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.058 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 MAI 2018.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018 est approuvé.**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce que le tournoi des écoles s'est déroulé avec succès les 9 et 10 juin, que les écoles de la Tour d'Auvergne et Chaptal se sont illustrées en natation, et que l'école Turgot a récupéré la coupe de la Maire du 9<sup>e</sup> cette année, le 5 rue Milton est arrivé en deuxième position, et la rue Blanche en troisième position.

Elle remercie très chaleureusement M. Adil MZIOUID, président de l'OMS du 9<sup>e</sup> et M. Jean-Michel VENDITTI, ancien président toujours très actif dans l'organisation de ces manifestations pilotées avec Mme Adeline GUILLEMAIN, son adjointe en charge du sport. Elle souligne que c'est toujours un moment de convivialité et d'enthousiasme très fort dans l'année et toujours un vrai bonheur de voir les enfants aussi nombreux et aussi heureux d'être ensemble.

Le 6 juin dernier, le conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup> s'est vu remettre un prix qui vient s'ajouter aux autres prix reçus ces deux dernières années : le prix Coup de cœur du jury par l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, pour leur initiative relative à des cartes de vœux qu'ils avaient réalisées puis distribuées à des mineurs réfugiés du centre Charles GODON.

À la fin du mois vont commencer les travaux d'aménagement de la rue des Martyrs qui ont fait l'objet d'une consultation large et approfondie débutée en février 2017. Une plaquette vient d'être distribuée dans le quartier pour l'information de tous.

La commission pour le budget participatif du 9<sup>e</sup> a été réunie le 14 juin en présence des services, des représentants des conseils de quartier, Mme VUGHT était également présente, Mme VÉRON également. Madame le Maire a décidé, et l'assume totalement, pour cette nouvelle édition de consacrer 5 % de l'enveloppe des IIL 2019 équipements de proximité au budget participatif du 9<sup>e</sup> puisque l'argent économisé sera consacré aux travaux d'entretien de la voirie et de l'espace public, aux rénovations des écoles et des crèches qui en ont bien besoin. Cela permettra aussi aux services de se consacrer aux projets lauréats des trois dernières années qui ne sont pas encore sortis de terre, c'est une mesure de bonne gestion. A l'issue des travaux de la commission du 14 juin, il a été décidé de retenir les projets suivants : un skatepark sur l'allée centrale du boulevard de Rochechouart, verdir Pigalle avec la création d'une jardinière pleine-terre devant l'immeuble du 71 rue Jean-Baptiste Pigalle, la rénovation des toilettes publiques du square d'Anvers, l'installation d'hôtels à insectes dans les squares, projet porté par le conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup>, la rénovation de la fontaine de la cité de Trévise, la réalisation d'une fresque de la fraternité en haut de la rue des Martyrs, projet également porté par les enfants du conseil municipal du 9<sup>e</sup>, et un joli projet porté par le conseil de quartier Pigalle - Martyrs avec la rénovation du monument à Gavarni place Saint-Georges.

Quelques dates sont à retenir dans les agendas : le mardi 19 juin, la cérémonie des élèves méritants ; le samedi 23 juin, la fête du quartier Blanche - Trinité avec une place Adolphe Max végétalisée et une coulée verte sur la rue de Bruxelles ; le 24 juin vide-grenier et la fête du quartier Faubourg - Montmartre rue Bleue, c'est la saison, il y a beaucoup de fêtes de quartier chaque week-end ; du 16 juillet au 4 août le festival Paris l'Été s'installera pour la deuxième année consécutive dans le 9<sup>e</sup> arrondissement au lycée Jacques Decour.

À partir du 21 août, une exposition culturelle de peinture sur la ligne 9 de Frédéric Brandon et le samedi 25 août à 11h30 sera commémorée la libération de Paris. Enfin, Madame le Maire remercie chaleureusement les élus présents le matin même pour la commémoration du 18 juin.

## RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite rappeler de manière synthétique les événements intervenus depuis le 22 mai, date de la dernière séance. En premier lieu, il veut saluer le capitaine Florent LOINTIER, le capitaine des sapeurs-pompiers de Paris, de la caserne Blanche, qui a terminé son mandat à la tête de la 7<sup>e</sup> compagnie d'incendie et de secours. Il est remplacé par le capitaine Julien HARDY. Madame le Maire était présente à cette cérémonie de passation de pouvoir. Le capitaine LOINTIER a beaucoup œuvré, a participé à de grands événements, notamment lors des attentats du 13 novembre, lors de l'incendie du théâtre de Mogador, etc. Au nom de tous ses collègues et de Madame le Maire, il souhaite le remercier pour son travail et souhaiter le même succès et la même ardeur à son successeur. Le capitaine LOINTIER avait lancé un projet très important, « Environnement humain » avec notamment la prise en charge de jeunes à la sensibilisation du travail des sapeurs-pompiers, ce qui permet de rappeler également que Madame le Maire avait lancé avec les sapeurs-pompiers de Paris le travail de formation des collégiens avec les cadets de la sécurité civile qui a démarré dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et c'est elle-même qui a remis les premiers diplômes aux collégiens du collège Gauguin, il y a 15 jours. Les 30 élèves volontaires ont été honorés à cette occasion.

Avec le nouveau commissaire, M. Alain CHASTRUSSE, a été engagé également un travail de fond très important en fonction des remontées et sollicitations des habitants et des commerçants. Le commissaire est très présent, il est dans une logique d'accompagnement et de disponibilité, ce qui est à souligner. Dans ce cadre, ont été abordées des problématiques particulières concernant des nuisances, notamment rue Alfred Stevens, rue de La Rochefoucauld, square Adolphe Max ou encore une mobilisation aux côtés des habitants de la rue de la cité Bergère pour lutter contre les trafics ou autres incivilités.

Pour mieux coordonner la politique de la vie nocturne, s'est tenue une réunion de travail avec les services pour mieux fixer les pratiques sur des problématiques rencontrées, des mesures prises et à prendre. Dans ce cadre, le travail de médiation des élus revêt un caractère important, il sera poursuivi tout au long de l'été sur le terrain.

Le plan de sécurisation touristique du quartier Opéra Haussmann est lancé depuis le 11 juin avec la préfecture de police, il s'achèvera à la fin du mois de septembre. Il se traduit notamment par un doublement de la capacité des effectifs sur le terrain avec un renforcement des équipes du VST et de la BAC et la présence de l'USOC pour la partie Vigipirate, parce que l'on est toujours en situation de vigilance par rapport à d'éventuels attentats.

Enfin, comme cela avait été annoncé, une réunion a eu lieu le 5 juin dernier avec les organisations en charge des maraudes, Monsieur le Commissaire et ses services étaient également présents pour aborder les actualités des nombreux acteurs impliqués dans ces actions majeures, mais aussi pour examiner toutes les situations particulières dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pour ce qui concerne les sans-abris et leur prise en charge.

Cette réunion a permis aussi à l'association « Aux Captifs, la libération » de présenter les travaux de l'espace Marcel Olivier situé rue Bergère qui accueille des personnes alcool-dépendantes. Madame le Maire rendra prochainement visite à ce centre qui fait un travail important.

Toujours lors de cette réunion des maraudes, un point a été fait sur l'initiative prise par Madame le Maire : celle des petits déjeuners solidaires en partenariat avec Emmaüs. Cette initiative a été saluée et l'idée de leur reprise après la période de l'été a été actée. Dans ce cadre, l'appui des autres Maraudeurs sera sollicité par Emmaüs pour diffuser l'information et pendant leur accueil une présence sera assurée aux abords de la mairie. Il s'agit d'un travail de partage, d'accompagnement complémentaire du travail de rue et de l'utilité d'un lieu pour se rencontrer hors de la rue. L'organisation de la sécurité, la médiation et la prévention ont été les axes de travail depuis le 22 mai.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier adjoint pour ce point positif et très constructif et s'associe aux remerciements au capitaine LOINTIER qui a servi ces deux dernières années comme capitaine de la 7<sup>e</sup> compagnie de la BSPP, et elle souhaite la bienvenue au capitaine HARDY. Elle continuera à travailler en partenariat aussi étroit que possible avec le capitaine HARDY. S'agissant de l'initiative des cadets de la sécurité civile, c'est une fierté d'avoir été le premier arrondissement de Paris à pouvoir bénéficier de ce dispositif. Elle a souhaité, avec M. GOVCIYAN, que ce soit le collège Gauguin qui fasse pleinement partie de ce dispositif et Madame le Maire se dit heureuse d'avoir été retenue comme arrondissement pilote pour mettre en place l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Paris à partir du mois de septembre prochain avec un autre arrondissement, le 8<sup>e</sup>, pour un dispositif sur trois ans qui recueillera certainement beaucoup de succès parmi les jeunes des deux arrondissements.

#### INFORMATIONS PAR MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL) INTÉRESSANT LE 9<sup>E</sup> SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce qu'un projet de délibération du Conseil de Paris qui intéresse le 9<sup>e</sup> sans relever de sa compétence d'avis est inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit d'une dotation de 693 750 euros pour le soutien départemental au projet éducatif, mais seulement 2 500 euros pour un collège du 9<sup>e</sup> arrondissement.

#### COMMUNICATION SUR LE PLAN PROPRETÉ DU 9<sup>E</sup>, PAR M. SÉBASTIEN DULERMO, ADJOINT À LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT CHARGÉ DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE, DE L'ACCESSIBILITÉ, DE L'URBANISME, DES ESPACES VERTS, DE LA NATURE EN VILLE ET DE LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO note que, contrairement aux autres années depuis 2014, un plan de propreté sur deux ans, 2018-2019, a été élaboré conjointement avec la direction de la propreté du 9<sup>e</sup> arrondissement. C'est pour cette raison qu'il est présenté aussi tard dans l'année 2018. Pourquoi un plan propreté sur deux ans, avec une revoyure en 2019 ? Parce que la majorité des actions menées seront effectives à partir de la rentrée de septembre 2018.

Comme les actions menées à partir du mois de septembre auront certainement des effets à partir de ce moment, mais surtout au début de l'année 2019, on souhaitait faire un plan propreté sur deux ans et ne pas se contenter de l'organiser pour l'année 2018.

M. Sébastien DULERMO va passer brièvement sur les actions 2017 avec quelques chiffres qui concernent l'arrondissement et présentera ensuite les cibles prioritaires de 2018-2019 : la refonte de l'organisation au niveau de la direction de la propreté 9<sup>e</sup> arrondissement, le renforcement de la verbalisation et les actions complémentaires.

Sur le bilan des actions 2017, les élus disposent des chiffres pour l'arrondissement, avec le nombre d'ordures ménagères et de tonnes d'ordures ménagères collectées, également pour les multi-matériaux et le verre. Un seul chiffre est en rouge : le nombre de tonnes d'ordures ménagères collectées qui est en augmentation par rapport à 2016. Quand on a découvert ces chiffres, on était un peu surpris parce qu'on mène beaucoup d'actions pour essayer de réduire les déchets sur l'arrondissement, on pensait que ce chiffre allait être en nette diminution en 2017 par rapport à 2016. Finalement, ce chiffre est en augmentation. La direction de la propreté n'avait pas encore les chiffres de tous les arrondissements parisiens et on attend de voir si c'est un chiffre qui est en évolution sur l'ensemble de Paris ou s'il n'est en évolution que sur la division 9-10, parce que dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ce chiffre est aussi en augmentation. Si celui-ci s'avère en augmentation sur tous les arrondissements, il faudra vraiment que la mairie de Paris se pose des questions parce qu'arriver à un taux de collectes d'ordures ménagères en augmentation n'est pas très bon signe, il faut y être attentif.

Les multi-matériaux sont aussi en hausse, alors qu'en principe, on devrait avoir un taux d'ordures ménagères qui baisse et un taux pour les multi-matériaux qui augmente. Ce n'est pas le cas.

Les verres collectés sont toujours en augmentation et comme le verre est la seule matière qu'on peut recycler à l'infini, il faut vraiment aller dans ce sens. C'est ce qui a été fait avec l'enfouissement des colonnes à verre. On remet des colonnes à verre aériennes quand il n'est pas possible de les enfouir et surtout on essaie de fournir plus de bacs blancs à couvercle blanc aux immeubles et aux copropriétés.

On enregistre moins d'enlèvement des encombrants, on peut estimer qu'il y en a moins par rapport à l'année 2016, et ce qui est plutôt bien, c'est que 75 % de ces enlèvements sont l'objet de rendez-vous pris soit par internet, soit par téléphone. Il faut espérer que cette augmentation par rapport à 2016 traduise la civilité des Parisiens.

Sur le nombre de graffitis traités, on constate moins de graffitis traités par rapport à 2016. Est-ce que cela correspond à un nombre qui diminue ou à une vigilance qui diminue de la part des services ? Donc, il faut rester attentif et ne pas baisser la vigilance.

La cible prioritaire 2018-2019 est un gros chantier qui concerne toute l'organisation de la direction à l'échelle de l'arrondissement avec plusieurs items sur la réorganisation du temps de travail, puis la réorganisation des plans de lavage, la livraison des nouveaux engins en lien avec la mairie centrale et la réorganisation de la collecte des multi-matériaux.

Sur la réorganisation du temps de travail, comme cela a été souvent évoqué par Madame le Maire et M. Sébastien DULERMO lors des conseils d'arrondissement, un seul atelier était en passage à un rythme de travail 7h42, c'est-à-dire que les agents travaillent la même durée tous les jours contrairement à un rythme qui allait de 6h à 9h de travail par jour. Cela générait un taux d'absentéisme assez fort sur l'ensemble des ateliers et notamment sur l'atelier Trudaine qui correspond à la partie de l'arrondissement la plus peuplée, donc où l'on a le plus de souillures, avec une ou deux autres rues. On souhaitait depuis l'élection en 2014 le passage d'un deuxième atelier au rythme 7h42 pour avoir en même temps la création d'un deuxième atelier de l'après-midi. C'est chose faite depuis la fin de l'hiver. Le rythme 7h42 est établi pour l'atelier de l'avenue Trudaine qui couvre le nord de l'arrondissement avec la création depuis avril 2018 d'un deuxième atelier de l'après-midi. On a donc maintenant deux ateliers d'après-midi. Au lieu d'avoir entre 10 et 12 personnes qui nettoient l'arrondissement et qui se répartissent sur l'ensemble des quartiers, il y en a maintenant le double qui se répartissent toujours sur les mêmes quartiers qui sont les plus souillés, c'est-à-dire le nord de l'arrondissement, le quartier Faubourg-Montmartre et une partie des boulevards nord selon les activités et selon les horaires. Ce deuxième atelier de l'après-midi a été établi avec des horaires particuliers : du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre, il s'inscrit dans le schéma horaire d'été avec les endroits qui vivent le plus longtemps, avec des habitants qui sortent, etc., Ces endroits sont constitués par le nord, les boulevards, l'avenue Trudaine, la rue Rochechouart, la rue des Martyrs ; là, les horaires s'établissent de 15h48 à 23h30, comme actuellement. Durant le reste de l'année, les agents travailleront l'après-midi, environ de 13h à 19h. Mais ce sont les mêmes agents qui vont faire deux horaires différents et la plupart sont des nouveaux embauchés à la direction du 9<sup>e</sup>.

Autre point fort de cette refonte de l'organisation, la réorganisation des plans de lavage. Comme M. Sébastien DULERMO l'avait déjà expliqué, on avait une grosse défaillance au niveau des plans de lavage, c'est-à-dire que jamais à l'échelle de l'arrondissement, on a réalisé une revoyure de tous les plans de lavage. C'est la première fois qu'on réalise ce lourd travail alors que la demande datait de 2014. Mais comme de nombreux sujets avaient été traités auparavant, on avait laissé un peu de respiration aux agents, ils avaient demandé du temps pour travailler. Cela fait plus d'un an et demi qu'ils travaillent dessus, il est enfin réalisé.

Auparavant, les fréquences de lavage étaient de 1 à 5 sur l'ensemble de l'arrondissement en théorie car on se rendait compte que pour différentes raisons, absentéisme ou avarie du matériel, elles n'étaient pas respectées. Il faut rappeler que 20 % du matériel du parc étaient vieillissants et ne fonctionnaient pas. Par rapport aux besoins ponctuels, on avait un évènement, manifestation, préfecture, mairie d'arrondissement, qui faisait sauter une session de lavage programmée sur l'arrondissement. Donc, on avait des rues lavées une seule fois par semaine théoriquement et des rues qui étaient programmées cinq fois par semaine.

Autant dire que les cinq fois par semaine n'étaient jamais tenues. Il pouvait y avoir par exemple une rue lavée le mardi matin, deux fois d'affilée le mardi matin, mais si le véhicule était en panne, ou si l'agent était absent, durant 15 jours la rue n'était pas lavée du tout. On s'est rendu compte que ce n'était pas satisfaisant du tout et on a souhaité remettre à plat cette organisation.

Autre contrainte rencontrée, le fait que des couches étaient rajoutées au fur et à mesure des années par rapport aux différents exécutifs de l'arrondissement ou par rapport aux demandes préfectorales, aux demandes de la mairie centrale, aux événements. On avait des rues découpées en 7 à 8 tronçons, comme la rue Jean-Baptiste Pigalle ou la rue Rochechouart qui sont des longues rues. Ainsi, la rue Rochechouart n'était pas lavée dans son intégralité en une fois, mais elle était lavée en cinq, six, sept fois, voire plus avec un lavage des trottoirs pairs et des trottoirs impairs qui n'étaient pas réalisés au même moment. On pouvait habiter au 17 de la rue Rochechouart, être lavé le lundi matin et le trottoir en face au niveau du 22-24 au niveau de l'école, par exemple, n'était lavé que le mardi après-midi. Si le mardi après-midi sautait pour les raisons que l'on vient d'évoquer, les habitants du trottoir pair qui disaient : « Ah, eh bien, c'est bien, notre trottoir a été lavé » et ceux du trottoir impair qui disaient : « Notre trottoir n'a pas été lavé, et ce, durant plusieurs semaines » parce qu'effectivement cela tombait toujours le jour de lavage des matériels. C'était dur à suivre pour les agents qui commençaient à ne plus rien y comprendre, pour les élus et pour les riverains qui ne comprenaient pas pourquoi leur rue n'était pas lavée au même moment que leur voisin d'en face, cela devenait assez incompréhensible.

On a demandé aux agents de tout revoir, d'avoir des fréquences de lavage qui puissent être tenues, des trottoirs qui soient lavés le même jour et des rues qui ne pas soient découpées en plus de deux tronçons. C'est-à-dire que la rue de Rochechouart à partir du mois de septembre sera découpée en deux tronçons : tronçon sud jusqu'à la rue de Maubeuge et autre tronçon de la rue de Maubeuge jusqu'aux boulevards, par exemple. Pour réaliser cela, les agents ont tout revu, ils ont dû aussi s'adapter au nouveau matériel qui est en train d'être livré avec des capacités qui sont différentes, des machines qui ne passent pas dans les mêmes rues qu'auparavant parce qu'elles n'ont pas la même dimension, des variables d'ajustement à prendre en compte parce que c'est du matériel électrique avec les recharges, etc. Ce qui a été demandé impérativement, c'est d'avoir chaque jour et à chaque tranche de lavage un véhicule qui reste au garage, qui ne soit pas compté dans les plans de lavage et qui serve pour sortir et réaliser toutes les demandes urgentes, le traitement des événements, le traitement des demandes préfecture et qu'à chaque fois qu'il y a une demande particulière durant un jour, ce soit ce véhicule qui sorte et non pas une session de lavage qui saute comme c'est le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, quand on a une demande particulière, comme les agents sont à flux tendu, ils enlèvent une session de lavage pour réaliser les demandes, ce qui n'est pas satisfaisant du tout. On a demandé de faire des plans de lavage d'un à trois lavages par semaine, que ceux-ci soient vraiment tenus, qu'on ait des véhicules de réserve. Si ces véhicules de réserve ne sont pas sollicités par la Mairie ou la préfecture, on leur a soumis des rues qui sont continuellement souillées à réaliser en continu, par exemple la rue Cadet, la rue Grange Batelière, la rue du Faubourg Montmartre, la rue Jean-Baptiste Pigalle ou la rue Rochechouart.

Pour ces rues, s'il n'y a pas de demande urgente, le véhicule de secours sortira et assurera en plus du lavage déjà apporté, un lavage quotidien. Depuis la semaine dernière jusqu'à la fin de l'été, ces plans de lavage seront testés, ajustés en fonction des matériels, des agents qui vont dire : « C'est possible, ce n'est pas possible ». Ainsi, on aura à partir de la rentrée scolaire des plans de lavage établis de façon permanente sur tout l'arrondissement, c'est ce qui a été le plus long pour les agents, plus d'un an et demi, à être réalisé. M. Sébastien DULERMO les félicite grandement parce que c'était une demande assez exceptionnelle avec moyens exceptionnels. Ils ont su relever le défi, à flux tendu. Il pense que les agents seront contents du résultat sur le terrain.

Pour accompagner cela, il faut noter, enfin, la livraison de nouveaux engins, car il faut rappeler que depuis 2014, la Maire de Paris a gelé l'achat d'engins de véhicules de propreté pour une bonne raison : la sortie du diesel. C'est quelque chose que, bien entendu, les élus approuvent, sauf qu'avant de sortir du diesel et dire qu'elle souhaitait des véhicules électriques, la Maire de Paris aurait dû se renseigner pour savoir si les constructeurs étaient capables de livrer des véhicules électriques en temps et en heure et si les véhicules présents sur le marché étaient assez efficaces, ce qui n'était pas du tout le cas. C'est pour cette raison que, depuis 2014, on avait un quart du parc obsolète et que tous ces plans de lavage sautaient, faute d'achat de nouveaux véhicules. Depuis l'année dernière, les commandes ont enfin été passées, mais uniquement pour des véhicules électriques parce que les constructeurs n'étaient pas capables de suivre la cadence. Ainsi on en est revenus à des véhicules à essence et des véhicules électriques en remplacement des véhicules diesel. On a perdu quatre ans et pendant quatre ans, le matériel vieillissant qui était déjà là avant 2014, a subi de nombreuses pannes. Au final, en plus des agents qui ont eu à subir ces nombreuses pannes, ce sont les riverains qui ont subi ces avaries matérielles. On ne peut que se féliciter d'avoir enfin un parc neuf qui arrive avec un amortissement d'environ sept ans. Ces outils sont vraiment sollicités et on espère voir la différence sur le terrain avec ce nouveau parc. M. Sébastien DULERMO donne le détail des nouveaux véhicules de l'arrondissement. On ne sortira vraiment du diesel et du véhicule essence qu'une fois que les constructeurs seront capables de livrer des véhicules efficaces et électriques. Par exemple, le Toyota exemplaire unique pour la division, ce n'est pas un véhicule électrique, c'est un véhicule à essence. Ce sont les nouveaux véhicules que l'on peut voir remisés soit au 75 rue du Faubourg Poissonnière, soit sur le quai de Jemmapes dans l'atelier du 10<sup>e</sup> arrondissement parce qu'on n'a pas la place de tout remiser dans le 9<sup>e</sup> et que la division est 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup> offre une petite partie pour stocker le matériel.

Autre refonte de l'organisation en 2018-2019, la collecte des multi-matériaux. Aujourd'hui, l'arrondissement est coupé en deux territoires avec une collecte qui a lieu soit le lundi et le jeudi, soit le mardi et le vendredi ; le samedi et le mercredi pour la rue du Faubourg Poissonnière, mais qui, étant collectée par le 10<sup>e</sup> arrondissement, est calquée sur les horaires du 10<sup>e</sup> arrondissement.

On voulait essayer de s'organiser assez rapidement et surtout essayer d'arriver à être prêts à l'heure du rendez-vous de l'extension de la consigne de tri qui devrait avoir lieu en 2019, c'est-à-dire qu'en 2019, on devrait avoir, selon l'avancée des usines autour de Paris, des bacs jaunes qui pourront accueillir toutes les matières plastiques sans exception, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Si ces bacs jaunes peuvent accueillir toutes les matières plastiques, on espère avoir un gros volume qui devrait aller du bac vert vers le bac jaune. Pour arriver à collecter ces matières recyclables dans le temps voulu aujourd'hui, ce qui n'était pas possible, on s'est dit qu'il fallait ajouter une troisième tournée des multi-matériaux sur l'arrondissement. Cette troisième tournée, pour essayer de modifier le moins possible les pratiques des habitants du 9<sup>e</sup>, des sociétés de ménage et des gardiens et gardiennes de l'arrondissement, il a été décidé de l'opérer sur le sud de l'arrondissement. Certes, il y a une partie peuplée, le quartier du faubourg Montmartre avec la partie grands magasins mais qui est souvent opérée par des sociétés de ménage qui peuvent assez rapidement s'adapter. Cela veut dire que le mercredi et le samedi seront collectés le sud de l'arrondissement avec tous les grands magasins et le faubourg Montmartre et le reste restera collecté comme aujourd'hui, avec le lundi-jeudi pour la partie ouest de l'arrondissement, sauf les petites impasses privées qui doivent être collectées par de plus petits véhicules et qui sont collectés en même temps que l'est de l'arrondissement le mardi et le vendredi. Cela sera en place à partir du mois de septembre. Une grande communication sera faite d'une part sur ces deux journées supplémentaires et sur l'extension du tri dès qu'on aura l'accord du SYCTOM qui indiquera que tous les bacs jaunes peuvent accueillir les plastiques pour la ville de Paris. Actuellement, il n'y a que le 3<sup>e</sup> arrondissement en test depuis quatre ou cinq ans et les autres arrondissements attendent. On espère vivement que cela soit en place pour début 2019 avec une large consultation et une concertation puisqu'il faudra que les services de la propreté soient réactifs pour arriver à livrer le plus rapidement possible des bacs jaunes sur les copropriétés.

Le troisième item, toujours pour cette année, concerne le renforcement de la verbalisation avec une DPSP enfin à peu près en état de marche. Les élus ont eu le plaisir d'accueillir cette nouvelle direction début 2018, bien que souhaitée par la Maire de Paris et annoncée en septembre 2016 sur les arrondissements 8, 9, 10. Direction qui n'est pas encore complète. D'une part, il y a encore des agents à recruter et d'autre part les agents qui étaient sous l'autorité du préfet ont tous perdu leur agrément et doivent en repasser un autre, ce qui est assez curieux, pour pouvoir verbaliser des choses différentes. C'est-à-dire que ce sont des personnes qui avaient déjà un agrément, qui étaient formées depuis des années à verbaliser sur le stationnement, qui ont perdu leur agrément et qui doivent être reformées et repasser un nouvel agrément, tout cela prend du temps. Donc, quand on annonce en septembre 2016 que dès ce mois les arrondissements auront des services qui pourront verbaliser sur l'ensemble de Paris, que l'on essaye d'assurer une hausse de la verbalisation, qu'on fait beaucoup d'effort à ce sujet, c'est clairement faux puisque aujourd'hui encore, en juin 2018, ces services ne sont pas encore opérationnels à 100 % et prennent du temps à être mises en place, les Parisiens sont les premiers à en pâtir. Les élus accompagnent les agents, ils continuent à programmer les actions trimestrielles de verbalisation avec eux, on possède des statistiques grâce aux tableaux fournis mensuellement par la DPSP. Ils continuent également une marche exploratoire tous les mois à différents horaires, soit en soirée, soit le matin, soit l'après-midi en lien avec la direction de la propreté. On prend un quartier, on tourne et on essaye de verbaliser un maximum avec des opérations spécifiques selon les quartiers.

Les tableaux présentent des chiffres bruts avec la comparaison entre mars 2017 et mars 2018, comme par exemple, celui du mois de mars qui montre tous les items verbalisés par la cellule de lutte contre les incivilités : dépôt sur la voie publique, vente à la sauvette, déjections canines, les épanchements d'urine, les jets de mégots, etc. On constate des gros taux de variation. On pourrait dire que c'est très bien parce qu'on a beaucoup plus de verbalisations, sauf que ces chiffres sont à prendre avec précaution : en 2017, on est à un taux de verbalisation proche de zéro parce qu'on a été aidés par les équipes du 18<sup>e</sup> qui ont bien voulu prêter des agents en matinée sur l'arrondissement. Les équipes étaient vraiment démunies et il est normal d'avoir un taux de variation très important, d'où l'utilité d'avoir un plan de propreté sur 2018-2019 parce qu'on va pouvoir comparer deux années comparables, alors que 2017 ne l'était pas. De ce fait, on a vu les incivilités fleurir, alors qu'auparavant, on arrivait à les maintenir, mais 2017 a été une année très compliquée pour les agents mais aussi pour la direction de la propreté qui n'avait pas vraiment de moyens juridiques pour essayer de faire face à ces incivilités. Les chiffres des mois de mars et d'avril ont été communiqués, ceux du mois de mai vont nous arriver prochainement. Ils sont transmis en lien avec le commissariat qui n'hésite pas maintenant à solliciter la DPSP selon leur intervention sur l'espace public du 9<sup>e</sup> arrondissement, des liens se font quotidiennement entre eux et avec M. Alexis GOVCIYAN pour arriver à mener à bien ces opérations en commun.

Toutes les actions complémentaires ne sont pas des actions prioritaires, mais elles font partie du plan de propreté également, il ne faut pas les oublier. On a la création d'une équipe mobile d'intervention la semaine dernière pour la division 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup>. Il n'y a pour l'instant qu'une équipe d'intervention mobile qui pourra palier des urgences avec un nettoyeur haute pression, mais elle est commune aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> parce qu'il y a eu la formation d'une seule équipe pour la division. Ce que l'exécutif demande, c'est d'avoir la même équipe pour chaque arrondissement, en tout cas pour le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> parce que ce sont de gros arrondissements. Le 9<sup>e</sup> a notamment les grands magasins et le 10<sup>e</sup> des endroits très fréquentés notamment l'été par les Parisiens avec le canal Saint-Martin. Ce sont deux arrondissements qui demandent beaucoup d'attention et on demande à ce que cette équipe mobile d'intervention soit doublée avec deux véhicules et deux équipes spécifiques. Quand on dit six agents, finalement, quand on compte les congés, les RTT, les vacances et les différentes absences, il n'y a vraiment que trois agents sur le terrain quotidiennement, donc trois agents pour le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup>, on ne peut pas dire que ce soit la panacée et que cela va tout résoudre. C'est déjà une avancée, on peut déjà dire qu'on verra les résultats dans quelques mois.

Sur la partie tri, on agit dans les écoles et dans les centres de loisirs, certains d'entre eux ont eu des interventions de la direction de la propreté. La direction est vraiment au service des centres de loisirs et des écoles et ce travail va être mené avec Mme Gypsie BLOCH sur l'ensemble des écoles, même pour des interventions de courte durée, car c'est dès le plus jeune âge qu'on arrive à éduquer cette nouvelle génération, souvent plus éduquée que la nôtre ou que l'ancienne génération. Il n'est pas rare que les enfants disent : « Non, ce n'est pas dans cette poubelle qu'il faut jeter, c'est dans l'autre. » C'est plutôt agréable, même si les parents n'aiment pas trop être repris par leurs enfants, mais c'est plutôt un bon signe.

Le tri mobile continue au niveau du square Montholon, premier samedi et troisième mercredi de chaque mois. Les collectes solidaires mises en place avec Emmaüs et Eco-système ont lieu de façon un peu plus espacée parce qu'elles requièrent la mobilisation des agents. Comme ils avaient moins de tonnage à récupérer à force d'interventions, celles-ci se sont un petit peu plus espacées. Les permanences se tiendront le 23 juin, le 15 septembre et le 17 novembre.

S'agissant de la collecte des multi-matériaux, on a eu une grosse action sur les rues commerçantes avec une augmentation des dotations en bacs jaunes et blancs, plus 193 bacs jaunes sur l'année 2017 sur l'ensemble de l'arrondissement et 115 bacs blancs. Cela participe à l'évolution des tonnages sur les deux postes multi-matériaux et verres. Le compost et le lombricompost sont toujours effectifs, on a aujourd'hui 19 sites dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. En 2014, on avait une copropriété qui faisait du compost et du lombricompostage, notamment sur la rue Bleue. 19, ce n'est pas encore énorme, mais on peut dire que c'est une grande évolution par rapport à 2014. On peut déjà se féliciter de la distribution de 60 lombricomposteurs individuels, on espère reproduire cette distribution à l'automne prochain. Sur les composts publics, celui du centre Valeyre marche plutôt bien. Il est réalisé avec des permanences tenues par une association, la Cueillette du 9<sup>e</sup>, celui de la mairie sera certainement repris par cette association et les bénévoles qui veulent bien faire fonctionner ce lombricomposteur. Celui du centre de la rue de la Tour des dames marche également bien et sur l'année 2018 on compte bien en ouvrir un qui sera certainement sur la cour Chaptal de la bibliothèque gérée aussi par des habitants en lien avec la directrice de la bibliothèque qui a envie de s'investir sur ces sujets. On va la pousser pour que ce projet soit tenu pour 2018

La collecte des déchets alimentaires concerne toutes les cantines scolaires et en 2018 elle concernera également la cantine de la mairie du 9<sup>e</sup> qui pour l'instant n'est pas dotée d'une collecte des biodéchets. On souhaite que cette cantine participe à l'évolution des mentalités pour que les usages changent et on aimerait la mettre en place en 2018 dès la rentrée. Tous les rendez-vous nécessaires seront pris avant l'été pour une ouverture avant la fin de l'année.

S'agissant de la pollution des mégots, on s'est engagé dès 2015, avec une volonté forte dès 2014. En 2017, 52 kg ont été collectés et recyclés pour l'arrondissement. Le gros chantier de 2018, qui va certainement se poursuivre en 2019 est d'arriver à trouver une filière qui recycle 100 % en France et non pas 100 % en Europe pour avoir une solution qui soit à 100 % française pour la collecte et pour le recyclage par des sociétés d'insertion. Cela représente un grand chantier social dans lequel Madame le Maire veut vraiment s'investir. Donc, après avoir mis en place les cendriers en 2015-2016, une première collecte vraiment opérationnelle en 2017 sur l'ensemble de l'arrondissement, en 2018-2019 on conforte le principe avec une amélioration du système pour aller vers du 100 % français.

Les animations canines participent à la propreté et à l'évolution de la propreté dans l'arrondissement. On fait de gros efforts sur la place Adolphe Max avec un espace qui sera inauguré par Madame le Maire samedi et où on constate des problèmes d'incivilités, et notamment d'incivilités de déjections canines. Certes, la végétation fleurit, mais les déjections fleurissent aussi sur l'espace piétonnier et les jardinières.

On s'efforce de pratiquer la verbalisation, mais aussi la sensibilisation avec un maître canin qui a déjà opéré une fois et qui viendra une deuxième fois à l'automne sur la place Adolphe Max. On a déjà réalisé le secteur Trévise, Timoniers, Henner et Escudier et Montholon la semaine dernière. La place Adolphe Max sera traitée à l'automne en matinée par le maître canin qui était intervenu en mai en soirée.

Madame le Maire remercie M. Sébastien DULERMO pour ce point complet et pour cette analyse extrêmement lucide et pragmatique de la situation de l'espace public dans le 9<sup>e</sup>. Elle le remercie pour la passion avec laquelle il occupe ses fonctions d'adjoint en charge de ces sujets absolument essentiels qui constituent une des missions fondamentales d'une ville et d'un territoire. Il démontre très justement que la gestion de proximité au plus près des réalités de terrain est une exigence qui doit être encouragée et renforcée.

Mme Pauline VÉRON remercie M. Sébastien DULERMO pour toutes ces informations et précisions.

Effectivement, on voit le travail accompli en proximité. La propreté est un sujet majeur et prioritaire pour l'ensemble des élus de cette ville et évidemment de la Maire de Paris aussi. On voit que c'est à la fois un travail avec des moyens supplémentaires et une réorganisation qui doit être pensée au niveau global de la ville avec des décisions qui doivent être prises au niveau local pour une mise en œuvre de ces orientations et de ces moyens appliqués à un territoire, avec ces spécificités qui ont été rappelées, c'est-à-dire des quartiers avec plus d'habitations, des quartiers avec plus de commerçants, des quartiers où les gens travaillent et sont très présents en journée. Il faut savoir s'adapter en permanence en fonction de l'évolution du mode de vie des Parisiens qui a beaucoup évolué ces dernières années, on l'avait déjà vu dans la mandature précédente, mais c'est vrai que la vie dans l'espace public s'est énormément développée ces dernières années ; de ce fait, il se passe beaucoup plus de choses dans l'espace public qui est plus sali qu'avant : les gens boivent dehors, fument dehors, mangent dehors, font du sport dehors, discutent dehors de plus en plus. C'est tant mieux, il y a de plus en plus de pique-niques mais en même temps il faut s'adapter.

Lorsque l'année dernière, un groupe de travail des élus de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris a travaillé sur les questions de propreté pour essayer de renforcer l'action menée à Paris en vue de l'améliorer, il en est ressorti des propositions partagées, 45 propositions pour améliorer la propreté à Paris et on a pu à travers le plan propreté du 9<sup>e</sup>, montrer un certain nombre de décisions qui s'appliquent localement. Quand est évoquée la création d'équipes mobiles d'intervention rapide dans les arrondissements décidée au Conseil de Paris au mois de février, on voit que dès cette année, il est possible de les mettre en œuvre dans l'arrondissement ; de même pour l'extension des horaires de travail du personnel de la propreté l'après-midi et le soir pour s'adapter au fait que l'été, le soir, il y a beaucoup plus de Parisiens dans l'espace public. Il faut donc prévoir des interventions en soirée. De même, la décision prise par la Maire de Paris d'accroître l'offre en toilettes publiques, de changer les poubelles des corbeilles de rue pour les rendre plus efficaces et plus compréhensibles pour les Parisiens avec un éteignoir à cigarette qui n'est pas toujours très bien compris et la création d'environ 300 emplois supplémentaires depuis le début de la mandature pour la propreté.

Il a été rappelé que l'achat de matériel a été compliqué puisqu'il y avait la volonté de pouvoir acheter du matériel électrique. C'est pour cela que Paris s'était alliée avec d'autres grandes villes européennes pour faire un appel d'offres européen suffisamment important en montant pour que les constructeurs s'y retrouvent dans leur investissement pour répondre à cet appel, et en même temps, qui n'est pas si évident parce que parfois, la volonté des élus n'arrive pas à trouver des solutions techniques toujours à la hauteur de ce qu'on voudrait. La décision prise de ne pas faire 100 % de matériel électrique, c'est quand même 38 millions d'euros dégagés par la Maire de Paris pour acheter du matériel neuf, on va commencer à en voir le résultat.

Les sanctions vont être plus importantes grâce à la création de la DPSP qui est aussi la création d'équipes transverses avec plusieurs équipes qui travaillent dans différentes directions de la Ville pour devenir véritablement des équipes de terrain qui vont aller traquer les comportements inacceptables. Cela passe aussi par la prévention et par le fait que si on ne veut pas que la ville soit sale, il faut la nettoyer, mais il faut aussi faire en sorte que les gens la salissent moins. Au sujet des incivilités, il y a globalement des améliorations à avoir. On le voit sur le stationnement des voitures puisqu'à Paris seulement 20 % des Parisiens payaient leur parc-mètre, ce qui en termes d'incivilité était un record européen. On voit aussi que sur la propreté, le comportement de nos concitoyens mérite qu'on soit plus actifs, plus vigilants et peut-être plus contraignants pour inciter à avoir des comportements plus civiques.

M. Jonathan SOREL s'associe aux remerciements de Mme Pauline VÉRON pour la présentation de M. Sébastien DULERMO et partage les propos de sa collègue. Il souhaite intervenir en complément sur le plan propreté pour formuler non pas une réserve, mais un léger regret. Il considère comme une faiblesse de voir l'absence d'un volet prévention réellement important qui devrait être à son avis partie prenante. On voit que le cœur de la machine, et c'est bien normal, c'est l'organisation de la politique de nettoyage et de propreté. Il y a le volet verbalisation, mais pour lui, la prévention c'est plus que ça. Il pense que ça devrait être maintenant inscrit de manière beaucoup plus forte dans un plan surtout quand il est pour deux ans. Il considère que, par exemple, la prévention n'est pas uniquement de donner des leçons ou de faire des clips ou des campagnes de communication. Il y a des actions concrètes aujourd'hui qui permettent d'avoir des effets levier dans ce qu'on appelle de manière un peu large l'éducation à l'environnement ou la prévention.

L'un des mots qui n'apparaît pas du tout dans le plan, c'est le mot « réemploi » ou le mot « réutilisation ». C'est quelque chose auquel M. Jonathan SOREL croit beaucoup, c'est-à-dire qu'inciter les gens et leur faire comprendre que des objets, dès qu'ils sont cassés ou un petit peu usés ne sont pas nécessairement voués à devenir un déchet et aller à la poubelle. C'est un concept qui est beaucoup plus fort et beaucoup plus structurant que le recyclage. On le voit dans le plan, toute l'économie circulaire et toutes les politiques actuelles de déchets et propreté sont tournées vers le recyclage. Mais le recyclage a cet effet pervers qui laisse entendre que tout est recyclable et qui ne laisse pas entrevoir que les ressources naturelles sont limitées. Le réemploi, c'est beaucoup plus puissant, on peut le voir à travers des établissements de proximité comme des ressourceries ou des recycleries.

Il aimerait qu'on essaie de travailler à l'installation d'établissements de ce type et à une réduction concrète des déchets. Certes, cela dépend d'une politique de déchets, mais il a été surpris, et ce n'est pas du tout une critique, de voir l'importance que le secteur déchets a dans un plan de propreté. Il ne s'attendait pas à ce qu'il prenne autant de place, mais on peut comprendre pourquoi. Il regrette encore une fois que la notion de réemploi et de réutilisation, qui est le meilleur levier de prévention, soit absent, même si on n'arrive pas tout de suite à trouver du foncier pour créer un établissement de proximité comme une ressourcerie ou une recyclerie. On doit pouvoir multiplier les initiatives de sensibilisation au réemploi, ce que les gens appellent la « récup », pour le dire de manière un peu plus populaire, il pense que cela a des effets levier vraiment très forts, y compris pour encourager les gens à avoir un autre rapport aux déchets, à leurs objets, et donc, un meilleur respect de l'espace public.

M. Sylvain MAILLARD juge intéressante l'intervention de M. Jonathan SOREL parce qu'il croit aussi que c'est une voie. Évidemment, ce sont des petites gouttes les unes à côté des autres qui font la totalité d'un plan propreté. Il voudrait saluer M. Sébastien DULERMO pour son engagement et le long plan développé et propose l'idée d'en faire une communication plus synthétique, plus largement diffusée, parce qu'il croit que beaucoup de Parisiens et particulièrement d'habitants du 9<sup>e</sup>, puisque c'est d'eux dont il est question, n'ont pas vraiment pleinement connaissance de ce qui se passe et de ce qui se passe quand on salit la ville. Comme l'a très bien dit sa collègue Mme Pauline VÉRON, une modification comportementale vraiment visible de la façon de vivre s'inscrit dans le long terme, il faut changer les habitudes. Entre autres, la collecte de mégots est quelque chose de très bien qu'il faut valoriser, mettre encore plus en avant parce qu'elle représente une véritable avancée, c'est quelque chose d'admirable et d'envié ailleurs.

M. Sylvain MAILLARD veut également féliciter M. Sébastien DULERMO et rappeler les points importants, la flexibilité, car on a besoin de beaucoup plus de flexibilité dans les ateliers. À son arrivée en 2014, l'exécutif s'est aperçu à quel point les choses étaient figées et qu'il fallait mettre de plus en plus de flexibilité. Ce n'est pas évident, c'est un combat au quotidien, mais c'est là probablement où on a le plus de gains à court terme à obtenir. L'achat de matériel est un point essentiel sur lequel les élus se battent depuis nombre d'années, car avoir du personnel qui passe beaucoup de temps avec un balai paraît quelque chose d'assez daté. Il faut du matériel pour chaque personnel et le plus possible pour être tout simplement efficace.

M. Sylvain MAILLARD revient sur le volet sanction et indique qu'il a participé à plusieurs sorties, il y a quelques mois et s'est rendu compte à quel point il était compliqué de sanctionner ceux qui jettent les mégots par terre, à quel point chaque amende est compliquée à donner et met les agents en situation difficile. Il faut de la prévention, mais à un moment, il faut des sanctions pour que les gens se rendent compte que quand ils salissent, ils salissent pour eux, mais ils salissent pour les autres et que c'est une ville qu'il faut préserver ensemble.

Madame le Maire ajoute que le mot clé est respect, le respect des autres. Beaucoup de choses ont été dites par M. Sébastien DULERMO, mais il est vrai qu'on aurait pu développer davantage le volet prévention.

On a parlé de la collecte des biodéchets dans les écoles et les collèges du 9<sup>e</sup> arrondissement, c'était une première à Paris. C'est de la prévention, de l'éducation environnementale chez les plus jeunes. Travailler sur les ressourceries et le recyclage a fait l'objet d'une réunion organisée il y a 15 jours avec Mme Isabelle VUGHT sur le zéro déchet dans le quartier du Faubourg Montmartre. On a déjà organisé trois réunions de ce type l'an dernier, elles suscitent toujours énormément d'intérêt. Elle se souvient d'une conférence sur le zéro déchet l'an dernier au cours de laquelle on a pu travailler sur tous les aspects de la prévention.

M. Sébastien DULERMO remercie l'ensemble des élus pour ces remarques toujours constructives.

Pour la partie réemploi, ressourcerie, recyclerie, on a reçu il n'y a pas longtemps une personne et une association qui souhaitent en ouvrir sur le 9<sup>e</sup>, car c'est un arrondissement assez prisé pour ce type de structure, où d'une part la population est demandeuse, et d'autre part, on sent bien qu'il y a un potentiel. Sauf que c'est un arrondissement hyper dense et que pour arriver à ouvrir ce type d'entreprise, il faut au moins 1 000 m<sup>2</sup> avec une moyenne de prix de location au mètre carré à 100 euros sachant que dans le 9<sup>e</sup>, on est plutôt à 300-350 euros du mètre carré par an. C'est donc quasi impossible à trouver pour ce genre de structure. On reçoit les associations volontaires pour construire ce projet avec la mairie mais contrairement aux 19<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> ou de gros arrondissements avec des ZAC, on a du mal à avoir et la surface et le prix correspondant mais si on y met tous de la bonne volonté, peut-être qu'on y arrivera un jour.

La partie sensibilisation, comme l'a souligné Madame le Maire, passe par les écoles, c'est ce qu'on essaye de faire. La partie réemploi a été initiée avec les collectes Emmaüs et Ecosystème place Lino Ventura. C'est aussi du réemploi derrière. M. Sébastien DULERMO pense que l'on peut mieux faire et invite M. Jonathan SOREL à émettre des idées pour réaliser un projet sur cette année ou l'année prochaine.

Madame le Maire conclut que les élus font toujours plus pour répondre à ce défi et qu'il était important de prendre un peu de temps sur cette communication pour faire l'état des lieux et rappeler cette ambition d'améliorer l'espace public des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement. Cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2018.059 (2018.DCPA.11) - FONTAINE ST GEORGES, PLACE ST GEORGES 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT - INDEMNISATION DE LA VILLE PAR UN ASSUREUR.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO note qu'il s'agit de l'indemnisation de l'accident précédent survenu en octobre 2016 pour une indemnisation de 11 583 euros. Après cet accident, on a fait réaliser des aménagements de sécurité en lien avec les conseils de quartier Pigalle – Martyrs, l'installation de coussins berlinois à Notre-Dame-de-Lorette et rue Saint-Georges. On étudie la possibilité, et cela va être réalisé sous peu, de mettre des petits catadioptrés rétro-réfléchissants sur le bas de la fontaine Saint-Georges qui seront éclairés la nuit.

Il est vraiment regrettable d'arriver à cette situation où on a dû réinvestir sur les rues Notre-Dame-de-Lorette et rue Saint-Georges, alors que la place a été entièrement rénovée pour 430 000 euros avec deux années budgétaires différentes. Les réaménagements auraient pu être réalisés à ce moment-là, cela aurait pu être étudié. Pour rappel, le budget de l'espace public du 9<sup>e</sup> arrondissement s'élève à pratiquement 700 000 euros pour un an, le réaménagement de cette place représente donc un gros budget. La remise en état de la fontaine n'avait pas été prévue car le service avait dit que ce n'était pas possible. Elle est de nouveau éteinte parce que suite aux inondations et aux fortes pluies dans l'arrondissement, le moteur a grillé, il sera réinstallé dans peu de temps. Mais cette fontaine fonctionne à nouveau sans qu'on ait eu à rouvrir la place, contrairement à qui avait été annoncé au départ.

À propos de l'état des fontaines, on est sans cesse en combat avec la mairie centrale : on a un hibernage de six mois et un fonctionnement de six mois, ce qui semble vraiment très important car on ne peut pas dire que l'hiver parisien soit très rude : six mois avec des fontaines arrêtées, qui servent de poubelles pendant six mois, ce n'est vraiment pas la panacée. On pourrait faire beaucoup mieux. On nous dit que c'est pour faire des économies d'électricité, soit ! Mais si on est obligé de faire des économies dans la Ville lumière pour quelques fontaines, c'est quand même dommage.

Pour les fontaines Saint-Georges Trinité et Pigalle, on a toujours, à la remise en eau, des incidents et des pannes à répétition alors que tout pourrait être remis à jour. Les réparations pourraient être réalisées durant les six mois où les fontaines sont arrêtées, ce serait plus logique, on le répète chaque année. On a demandé, suite à plusieurs interventions, d'avoir une réunion l'année prochaine à la moitié de l'hiver pour avoir un état vraiment récapitulatif de ce qui devrait être fait sur toutes les fontaines du 9<sup>e</sup> arrondissement et qu'on puisse, dès la remise en eau, profiter d'au moins six mois pleins d'eau sur les fontaines. Il convient de préciser que depuis 2014 on a remis en eau la fontaine Saint-Georges et la fontaine rue du Cardinal Mercier qui n'étaient pas en eau depuis de nombreuses années.

Mme Pauline VÉRON veut préciser qu'à l'occasion de la rénovation de la place Saint-Georges, il y a eu de très gros travaux de la RATP puisqu'ils ont complètement refait une très grosse tranchée pour refaire le tunnel de la RATP sous la place Saint-Georges et en haut de la rue Notre-Dame-de-Lorette. À cette occasion, on avait demandé à ce qu'il y ait des explorations pour essayer de comprendre le dysfonctionnement de cette fontaine. De très nombreux ingénieurs se sont penchés sur la question à cette occasion. Il y a eu des essais avec des eaux colorées de différentes couleurs pour essayer de comprendre par où passait l'eau, pourquoi ça coulait dans la station RATP, etc. À l'époque, les ingénieurs expliquaient qu'ils n'arrivaient pas à identifier la cause de la fuite, et donc ne pouvaient pas intervenir pour la réparer. On a profité du fait que c'était beaucoup plus accessible et beaucoup plus visible du fait des travaux RATP et du fait de ces travaux de la place. Tant mieux si depuis les ingénieurs ont réussi à identifier et à réparer la panne, mais elle ne veut pas laisser dire qu'on s'était complètement désintéressé du sujet et qu'on n'avait pas profité de ces travaux pour essayer de réparer la panne de la fontaine de la place Saint-Georges. Quant à l'indemnisation proposée dans cette délibération, son Groupe votera pour.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DCPA.11.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.060 (2018.DPE.34) - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU À PARIS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il s'agit d'une délibération technique pour faire évoluer le règlement de service public de l'eau pour prendre en compte les récentes évolutions législatives et notamment sur le statut des voies privées, et celles fermées au public. En fait, c'est pour demander d'avoir le compteur à l'extérieur de ces voies et non à l'intérieur parce qu'une majorité est fermée ou tend à être fermée, comme notamment la cité d'Antin et la cité Pigalle qui seront fermées dans pas longtemps sur l'arrondissement. Il s'agit de faire évoluer le règlement législatif.

Mme Pauline VÉRON ajoute que cela va permettre aussi d'améliorer le droit des usagers puisqu'on profite de cette modification pour rendre les factures plus claires entre les frais d'accès au service et les pénalités et pour annuler les frais de relance qui étaient à la charge des usagers. En plus de l'aspect évoqué, il y a aussi des avancées pour les usagers dans ce nouveau règlement. Son Groupe votera pour.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DPE.34.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.061 (2018.DVD.24) PLAN VÉLO - APPROBATION DU PLAN TRIENNAL 2018-2020 ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'en juin 2018, la Ville de Paris sollicite des subventions auprès du conseil régional d'Île-de-France pour financer le plan Vélo. Un barème est mis en place par le conseil régional pour subventionner sur l'ensemble de l'Île-de-France les aménagements en faveur des circulations douces, et notamment des vélos, et pour financer le plan Vélo adopté en 2015 à l'unanimité.

Comme on le voit au quotidien dans les rues sur l'ensemble de Paris, ce plan a beaucoup de retard. On est à 70 % de la mandature et seulement 12 % des aménagements cyclables ont été réalisés, c'est donc un gros retard. Et sur ce plan, le 9<sup>e</sup> en pâtit parce que dès l'arrivée du nouvel exécutif et dès l'adoption du plan en 2015, ce plan prévoyait trois grands aménagements cyclables sur l'arrondissement : la rue de Châteaudun, la rue Lafayette et le boulevard Haussmann qui étaient prévus au départ pour 2016-2017, puis décalés à 2017-2018. Maintenant, on nous annonce 2019 et 2020, sachant que la Maire de Paris ne souhaite plus de travaux à partir de juin 2019, ça va être compliqué de réaliser 2019-2020. Autant dire que les aménagements ne seront pas réalisés avant la fin de la mandature.

Ces subventions qui sont appelées au conseil régional auraient pu l'être dès 2016 puisque les études avaient été présentées à l'époque. Il est donc dommage d'attendre 2018 pour demander des subventions qui auraient pu être attribuées avant, avec des travaux qui auraient dû démarrer avant. Cela aurait évité un embouteillage au niveau des équipes techniques tel qu'il est aujourd'hui entre le budget participatif et les autres travaux à réaliser, pour finalement ne pas livrer ces aménagements. C'est donc encore de la communication qui ne se traduira pas par des effets ou par des travaux.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération. Il est vrai que le plan Vélo a pris un peu de retard, mais en même temps, il avance. La preuve, c'est que beaucoup de gens critiquent les pistes cyclables réalisées dans Paris, que ce soit sur les voies sur berge, rue de Rivoli, sur les Champs-Élysées, boulevard Voltaire ou autre. Donc certes, les projets du 9<sup>e</sup> ne sont pas encore là, mais dans Paris, beaucoup de projets en faveur du vélo se développent. Dans le 9<sup>e</sup>, les contre-sens cyclables se sont beaucoup développés. Les choses avancent quand même et parfois sous le feu des critiques parce que la mairie centrale en fait trop. Soit c'est trop, soit ce n'est pas assez, mais c'est la démocratie, c'est normal, on peut se faire critiquer.

M. Jean Baptiste de FROMENT poursuit la critique en rappelant que le compte n'y est vraiment pas sur le plan vélo. Il y a quelque chose de positif par rapport à l'ère DELANOË, c'est la prise en compte du fait que pour faire du vélo, il vaut mieux le faire sur des pistes cyclables sécurisées plutôt que sur des voies de bus qui sont extrêmement dangereuses. C'est un progrès dans la doctrine. Mais selon les chiffres dont on dispose, on a seulement 12 % des pistes en sites propres qui ont été réalisées et 17 % qui ont été définitivement abandonnées. Il reste donc 71 % à réaliser, alors qu'on en est à plus de deux tiers, 70 %, de la mandature. On a vraiment un problème avec l'exécutif parisien, au-delà des options prises et dont certaines sont contestées, de capacité à délivrer ce qui a été promis. L'exécution du budget est là pour le démontrer puisque l'on n'arrive même pas à dépenser les sommes qu'on a promis de dépenser.

Madame le Maire fait observer que la région Île-de-France a adopté un plan vélo l'an dernier, a versé 2 millions d'euros à la Ville de Paris sur 2017, a voté 4,5 millions d'euros il y a trois semaines, ce qui est inédit, pour réaliser des pistes cyclables. Il est important de dire que la région aide au développement du vélo dans Paris.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DVD.24.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.062 (2018.DU.119) - MISE À JOUR DE LA CLASSIFICATION DES VOIES DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une délibération technique dans la suite des nouvelles places récemment inaugurées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement avec la Promenade Coccinelle, la place Juliette Drouet, les places Théophile Bader et Daniel Iffla-Osiris.

Il s'agit de remettre à jour le règlement et voir par rapport aux différents droits de voirie et des valeurs commerciales l'ensemble des axes du 9<sup>e</sup> qui sont répertoriés comme l'ensemble des axes parisiens. Il propose un avis favorable.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DU.119.**

Madame le Maire profite de cette délibération pour inviter les participants à l'inauguration de la place Daniel Iffla-Osiris le 27 juin à 12h00 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.063 (2018.DVD.46) 6 DISPOSITIONS APPLICABLES AU STATIONNEMENT DE SURFACE (POIDS LOURDS, DÉMÉNAGEMENTS, AUTOCARS ET PROFESSIONNELS DIVERS).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que le stationnement de surface a été municipalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Donc, désormais, c'est la mairie de Paris qui est chargée de ce travail.

Mais curieusement, les poids lourds avaient été oubliés parce que le stationnement ne concernait que les véhicules de moins de 3,5 t et pas plus. Les services de la Mairie de Paris n'avaient pas pris en compte qu'il y avait également des véhicules, des poids lourds, des camions de déménagement, des véhicules professionnels. Donc, ils se sont rendu compte que ces véhicules devaient stationner et qu'il fallait une grille de redevance. Cette grille était le triple de ce qui est appliqué aux véhicules de moins de 3,5 t. Des tarifs sont institués pour des camions de déménagement. Il pense que l'on peut voter favorablement la délibération tout en regrettant le retard pris alors que cela aurait pu être fait en même temps.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DVD.46.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.064 (2018.DDCT.82) - FIXATION DES REDEVANCES LIÉES À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LORS DE LA MISE À DISPOSITION D'ESPACES GÉRÉS PAR LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique qu'il s'agit de refixer le cadre des conditions tarifaires et des modalités de location de salles dans les mairies d'arrondissement qui, en 2017, ont rapporté un peu plus de 400 000 euros.

Les tarifs sont augmentés en moyenne de 10 % avec une pointe à + 50 % pour les grandes salles de location à l'heure ou à la journée, les mairies d'arrondissement conservent 75 % des recettes comme c'était le cas auparavant. Les manifestations qui bénéficient d'une réduction de 50 % n'ont plus à reverser, alors que c'était le cas jusqu'à présent, leur recette à des organismes caritatifs et la notion de mise à disposition gratuite des salles est étendue au service public.

Ce ne sont plus uniquement les établissements publics stricto sensu, mais également les associations privées chargées d'une mission de service public qui peuvent bénéficier de cette gratuité.

Par ailleurs, la notion d'intérêt général est étendue au niveau national ou international. Une association d'intérêt général nationale ou internationale, et non plus simplement locale, peut bénéficier de la gratuité, et pour faire le lien avec la délibération suivante, une possibilité est ménagée pour les mairies d'adopter une tarification spécifique pour certains endroits particuliers. Ce sera le cas pour la cour de la Mairie du 9<sup>e</sup>.

Cela va plutôt dans le bon sens et l'exécutif y est favorable, étant indiqué que son groupe déposera un vœu au Conseil de Paris pour que toute la transparence soit faite sur la location des locaux de l'Hôtel de Ville. Il est bien de parler des mairies d'arrondissement, mais il est bien aussi de savoir quelles sont les pratiques de l'Hôtel de Ville central en la matière.

Pour ce qui concerne la cour de la mairie, la plupart du temps ce sont des événements qu'elle organise elle-même mais il peut y avoir une mise à disposition du lieu pour des partenaires privés. L'Hôtel d'Augny est un lieu très prestigieux et on propose de fixer une tarification particulière en retenant comme base tarifaire celle de la mise à disposition de salles de plus de 300 m<sup>2</sup> dans les tarifs prévus par la délibération précédente.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.82.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.065 (2018.DDCT.95) - FIXATION DES REDEVANCES LIÉES À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA COUR DE LA MAIRIE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.95.**

COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES MUNICIPALES DANS LE 9<sup>E</sup> (SEPTEMBRE 2017 - JUIN 2018) PAR MME GYPSIE BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH propose, comme elle l'avait fait l'année dernière à la même époque, un bilan de l'attribution des places en crèche. Les crèches fonctionnent comme l'année scolaire, la période va donc de l'été dernier jusqu'à fin juin pour préparer la nouvelle rentrée des 0-3 ans dans les crèches.

Elle souhaite remercier l'ensemble des agents du relai info famille du 9<sup>e</sup> qui, surtout en cette période de l'année, effectuent un travail minutieux et très rigoureux pour que les dossiers soient bien gérés et que les commissions avancent dans de bonnes conditions. Elle veut aussi remercier tous les membres qui siègent en commission d'attribution des places, qui travaillent toujours avec professionnalisme et responsabilité.

Depuis le mois d'octobre dernier, première commission de la période, la commission d'attribution des places en crèche a été réunie six fois pour attribuer les places dans les 13 établissements municipaux. Le détail des places attribuées à chaque commission figure dans le dossier. La commission a attribué un total de 480 places, un petit peu plus que l'année dernière, cela est dû aux périodes de travaux dans certaines crèches qui parfois ont empêché d'effectuer les rentrées scolaires, que ce soit rue des Martyrs ou au 18 rue de la Tour d'Auvergne, cela décale d'autant l'entrée des enfants.

Aujourd'hui, il y a toujours 489 demandes en attente et la commission se réunit à nouveau le 5 juillet pour une dernière commission avant la rentrée pour étudier les dossiers pour des places laissées vacantes lors des désistements suite aux commissions tenues en mai et en juin. Cette commission a été instaurée il y a maintenant trois ans, après avoir constaté que si on faisait cette commission au mois de septembre, les familles n'avaient malheureusement pas de réponse avant l'été et avaient du mal à s'organiser. C'est pourquoi les élus ont décidé de mettre en place cette commission de réattribution des désistements.

L'un des faits marquants de l'année 2018 a été la fermeture six mois pour travaux de la crèche du 18 rue de la Tour d'Auvergne qui avait besoin d'une rénovation complète de la section des bébés, une fermeture pendant six mois bouleverse le planning de rentrée. Mais le point positif est que cela a permis, à la réouverture au mois de janvier, d'attribuer des places dans cette crèche pendant une période habituellement creuse pour les enfants nés après l'été, et après les commissions de juin-juillet.

Mme Gypsie BLOCH souhaite également faire part du très bon fonctionnement pour la quatrième année consécutive du service de crèche de secours. Elle a, à nouveau cette année, dépanné une bonne centaine de familles, a toujours répondu présente aux demandes, soit au pied levé soit parfois un peu en amont pour trouver une solution de garde en cas de rupture du mode de garde, la plupart du temps sur des périodes de cinq jours parfois renouvelées, même pour une semaine supplémentaire.

Elle en profite pour faire le bilan d'un sujet qui lui tenait particulièrement à cœur, avec Madame le Maire à son arrivée, qui était de passer des conventions et de l'achat de places avec des partenaires privés pour augmenter le nombre de places à disposition des familles du 9<sup>e</sup>. Un vœu avait été déposé dès 2014 en ce sens. L'été dernier, après le passage d'un marché, la mairie a pu acheter dix places au sein des crèches Babilou de la rue Condorcet et de la rue Godot-de-Mauroy, secteur très important puisqu'il y a peu d'établissements municipaux dans ce secteur. Cela a permis de rendre service à des familles de ce secteur. Dix places supplémentaires, ça compte, compte tenu de la pression et de la longue liste d'attente.

Elle rappelle aussi qu'en termes de fonctionnement des commissions, toutes les directrices des crèches municipales, mais aussi des crèches associatives, travaillent de manière très étroite pour éviter des attributions en doublon, et donc des désistements et des retards dans les attributions. Les directrices de tous les établissements siègent et sont présentes dans les commissions avec les représentants de la direction des familles et de la petite enfance de la Ville, des services sociaux et des services de la protection maternelle infantile.

Il faut préciser également qu'une pré-commission sociale se réunit en amont des commissions afin d'établir une liste des dossiers appelés « signalés » pour attirer plus particulièrement l'attention de la commission sur des situations délicates, que ce soient des situations sociales, des situations familiales ou encore des situations médicales qui demandent un soutien particulier.

Mme Gypsie BLOCH ajoute, concernant le fonctionnement de la commission et les critères d'attribution, que les élus travaillent actuellement, et notamment en se rapprochant de leurs collègues de la mairie du 18<sup>e</sup>, pour étudier la mise en place d'un référentiel. Certains l'appellent « système de cotation ou de notation » dans certains arrondissements, notamment le 18<sup>e</sup>, c'est-à-dire, le seul système utilisé pour attribuer les places. Dans le 9<sup>e</sup>, les choses sont vues de manière différente, c'est pour cela qu'elle parle d'un référentiel qui viendrait en complément et en appui à l'étude et à l'examen des dossiers, mais qui ne serait en aucun cas le seul critère de décision des attributions. Les élus pensent qu'il est intéressant d'étudier ce mode de fonctionnement pour voir si on peut améliorer le fonctionnement en commission, en voyant cet outil comme un outil d'aide à la décision, mais pas comme un outil de prise de décision. Mme Gypsie BLOCH pense que ce système de cotation n'est pas suffisant, il ne peut pas exister seul. Elle prend un exemple : dans les critères d'attribution, les familles qui ont plus d'un enfant, donc, deux, trois, quatre, vont avoir davantage de points. Dans le logiciel, on ne prend pas en compte les familles recomposées. Or, il y a énormément de familles recomposées aujourd'hui à Paris. Donc, un couple dont ce serait le premier enfant ou premier bébé, si le papa ou la maman a déjà trois autres enfants d'un autre mariage, ça ne ferait pas quatre enfants, mais un seul dans ce système de cotation. Voilà pourquoi elle pense qu'il est encore et toujours important que les directrices de crèche et les élus puissent rencontrer à la demande ces familles, pour qu'elles expliquent leur situation pour avoir une meilleure visibilité et une meilleure connaissance des dossiers.

Ce point amène Mme Gypsie BLOCH à parler du suivi des recommandations faites par la Chambre régionale des comptes. Elle en avait longuement parlé l'année dernière à la même époque puisque le rapport venait d'être diffusé, elle en avait présenté toutes les recommandations. Suite à ce rapport, la mairie a répondu à un questionnaire très détaillé et a adressé au président de la chambre un certain nombre de remarques auxquelles il a répondu le 24 avril dernier. Elle tient à le citer car ce témoignage est vraiment la marque de tout le sérieux avec lequel les élus traitent le sujet, sujet vraiment sensible pour les familles parisiennes et traité dans un souci d'équité et de transparence. Le président dit : « Je tiens tout d'abord à vous remercier de la démarche que vous avez entreprise qui témoigne de l'intérêt que vous portez à nos travaux. Je relève que certaines des recommandations que la CRC a faites sont déjà appliquées dans votre arrondissement en totalité ou pour l'essentiel. Le grand intérêt de votre contribution justifie qu'elle prenne sa place parmi les suites données au rapport. » Pour mémoire, deux des 12 recommandations n'étaient pas encore mises en place dans l'arrondissement à l'époque. La première, la présentation du bilan annuel, recommandation n° 12, est respectée pour la seconde année consécutive, avec ce bilan présenté en conseil d'arrondissement. La recommandation n° 11 concernait davantage la Ville, il fallait faire produire une analyse statistique annuelle de l'attribution des places en crèche à l'échelle de la ville par la direction des familles et de la petite enfance et la mettre à disposition des mairies d'arrondissement.

A ce jour, cette recommandation n'est toujours pas mise en œuvre par la mairie centrale, on ne peut donc pas présenter cette analyse demandée dans la recommandation n° 11.

Cela montre bien que l'attribution des places en crèche et la politique petite enfance sont des sujets qui, non seulement nous tiennent à cœur, mais qui demeurent vraiment sensibles pour les familles de l'arrondissement et qui imposent la plus grande responsabilité et le plus grand sérieux. Les élus ont aussi œuvré au-delà du fonctionnement des commissions pour faciliter la vie des familles dans leur démarche de recherche de mode de garde avec de nouveaux outils mis en place : un guide sur les modes de garde, une réunion mensuelle de présentation des différents modes de garde avec la présence d'assistantes maternelles et de gens de l'association de la fédération des employeurs à domicile pour expliquer aux familles comment cela fonctionne et les rassurer sur le système ; il y a également un espace numérique personnalisé qui permet aux familles de suivre leur dossier de manière beaucoup plus facile sur internet.

Au-delà des attributions, l'entretien des crèches est une autre responsabilité de la mairie d'arrondissement. Cet été encore une longue liste de travaux sont prévus, dont parmi les plus importants : 15 rue de la Tour d'Auvergne, la restauration complète de la terrasse du deuxième étage ; à la crèche de la rue Ballu, la mise en accessibilité et la refonte du système d'information ; à la crèche de la rue de La Rochefoucauld, la modernisation de l'ascenseur et quelques travaux suite à des infiltrations dans la crèche qui demandent des réfections. Deux nouvelles crèches privées et associatives vont ouvrir dans l'arrondissement, l'une place de Budapest avec des places réservées pour les riverains, bien que ce soit une crèche privée. Mais, dans les accords de bon fonctionnement avec ces crèches, il y aura des places pour les riverains ainsi que dans une crèche associative rue Condorcet dans le cadre de l'opération du 39 avenue Trudaine.

À Propos des travaux d'été, l'organisation des familles pendant l'été a fait l'objet d'un débat relayé au Conseil de Paris sur les crèches de regroupement pendant l'été. Il a été question que la Ville ouvre moins d'établissements que d'habitude et en tout cas, pas un par arrondissement pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 août. Les élus ont finalement obtenu d'avoir une crèche ouverte dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pendant cette période et ont également décidé, avec Madame le Maire, de ne pas faire de sélection pour les familles qui auraient droit à la crèche de regroupement. Toutes les familles qui auront besoin d'une place en crèche au mois d'août parce qu'elles travaillent auront accès à la crèche de regroupement, la crèche de la rue Drouot.

Avant de conclure, Mme Gypsie BLOCH rappelle que les « Poussins du NEUF » est un nouvel équipement dont l'arrondissement avait bien besoin, ouvert en janvier 2018. Ce lieu d'accueil pour les assistantes maternelles et pour les auxiliaires parentales permet d'accueillir les enfants qui n'ont pas de place en crèche et qui sont gardés à domicile ou chez une assistante maternelle selon des créneaux encadrés par des associations, par des personnels de la DFPE et qui peuvent profiter d'activités et d'un lieu fort agréable et très bien équipé.

Le cycle de conférences organisées depuis huit ou neuf mois sera poursuivi car il rencontre un vrai succès, il répond vraiment au besoin des parents. Le conseil des parents élus dans les crèches poursuivra avec le docteur BEN KEMOUN qui traite notamment de sujets très intéressants autour de la parentalité positive. Les ateliers des « Papas du NEUF » seront poursuivis puisque là encore, on a beaucoup d'inscrits et un vrai besoin et une vraie volonté des familles à continuer à proposer ce type d'atelier.

Pour conclure, Mme Gypsie BLOCH adresse ses vifs remerciements au personnel des crèches de l'arrondissement qui, depuis deux mois, travaillent dans des conditions compliquées du fait des grèves SNCF. Il faut savoir que 80 % des agents travaillant dans les crèches habitent en banlieue, voire en grande banlieue, et doivent prendre les transports tous les jours. C'est extrêmement compliqué et fatiguant pour arriver à l'heure, pour partir à l'heure. Cela a occasionné depuis deux mois un travail très rigoureux des responsables d'établissement pour gérer les plannings. Il faut vraiment remercier les personnels pour leur engagement et pour leur assiduité malgré ces difficultés.

Madame le Maire remercie Mme Gypsie BLOCH pour son travail et cette communication complète et instructive sur tout ce qui est mené depuis quatre ans en faveur de la petite enfance dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle remercie l'ensemble des services et des personnels, car plus de 80 % du personnel dans les crèches vient de la grande couronne. Malgré cela, la mairie, les directrices de crèche, les parents également le reconnaissent, il n'y a pas eu de rupture du service public et les établissements depuis trois mois, malgré une grève SNCF extrêmement pénalisante, exercent leur mission dans des conditions difficiles et il faut leur rendre hommage aujourd'hui. Madame le Maire confirme que l'accompagnement de nouvelles structures, place de Budapest et rue Condorcet, et l'ouverture des « Poussins du NEUF » rencontrent un vif succès. Beaucoup d'enfants, beaucoup de nounous et d'assistantes maternelles fréquentent cet établissement. Le rôle de la mairie est de valoriser les crèches collectives mais c'est aussi de diversifier les modes de garde pour répondre au plus près des attentes et des besoins des familles de l'arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD veut faire deux remarques. D'abord, féliciter Mme Gypsie BLOCH pour cet exposé complet de la situation. Il trouve bien de faire un point de l'état des crèches, de l'organisation. Il est important de montrer l'ensemble des actions menées au quotidien. Il a accompagné pendant deux ans l'organisation et sait à quel point ce qui semble simple est compliqué à organiser.

Il juge utile de dire et de redire que dans cette organisation, les enfants nés en juillet et en août jusqu'en décembre sont moins bien choyés que les autres et il faut évidemment essayer d'avoir une attention particulière pour leur trouver des places. Il sait que l'ouverture des crèches parfois différenciées permet d'aider, mais il y a une vraie rupture d'égalité. Concernant la place de Budapest, concernant l'heure d'ouverture de cette nouvelle crèche privée et constatant qu'il y avait un accord particulier avec le 9<sup>e</sup> arrondissement, donc une tarification, M. Sylvain MAILLARD souhaite avoir un peu plus de renseignements.

Mme Gypsie BLOCH note que la remarque sur les enfants nés après le mois de juillet est un vrai sujet et un vrai dilemme sur lequel les élus ont travaillé depuis trois ans et quand ils ont fait ce constat. Ils ont commencé le travail sur l'accueil dans des sections mélangées pour que, quand il y a le départ d'un enfant moyen ou d'un grand, on puisse le remplacer par un bébé, là où la pression et la demande sont les plus fortes. On voit dans les attributions, même en cours d'année, que l'on arrive à mieux répondre à la demande grâce à ce travail réalisé avec les directrices, pour avoir un peu plus de souplesse dans l'organisation de leur section. Par rapport à la crèche de la place de Budapest, c'est un accord qui permettra aux familles de bénéficier de ces places au tarif d'une place en crèche municipale. On le fait déjà avec d'autres crèches et d'autres acteurs comme Crèche Attitude, par exemple, ce sont des accords en fonction des places disponibles, on leur soumet des listes avec les listes d'attente et les familles peuvent bénéficier du tarif municipal.

DÉLIBÉRATION 09.2018.066 (2018.DFPE.8) - ACCOMPAGNEMENT DES SÉPARATIONS - SUBVENTIONS (148.000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À CONVENTION AVEC NEUF ASSOCIATIONS POUR LEUR ACTIVITÉ DE MÉDIATION FAMILIALE DANS LES 8<sup>E</sup>, 9<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup>, 11<sup>E</sup>, 12<sup>E</sup>, 13<sup>E</sup>, 14<sup>E</sup>, 15<sup>E</sup>, 17<sup>E</sup>, 18<sup>E</sup> ET 20<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce une subvention pour des associations dans le cadre de leur activité de médiation familiale. En ce qui concerne le 9<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'Union départementale des associations familiales, l'UDAF, qui propose un service de médiation dans l'arrondissement et dont le siège est aussi dans l'arrondissement.

En 2017, cette association a accompagné 178 familles et son service de médiation a évolué, Mme Gypsie BLOCH a eu l'occasion de les rencontrer récemment à ce sujet. Ils ont ouvert un groupe de parole pour des jeunes enfants dont les parents se séparent. Ils travaillent avec des groupes de cinq, six enfants sur des séances de cinq à six épisodes avec différentes méthodologies pour travailler avec eux et le résultat de la première vague est vraiment très intéressant. Il faut continuer à les soutenir. La mairie le fera aussi en faisant un article dans le journal, en faisant mieux connaître ce service et en travaillant mieux avec les directeurs d'école qui peuvent être sollicités par des familles qui demandent : « Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui pourrait nous aider ? » Ils peuvent aussi identifier des situations dans lesquelles les enfants pourraient avoir besoin de ce groupe de parole. Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette subvention.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette subvention de la Ville de Paris à l'UDAF. C'est un projet qui est porté par sa collègue Mme Dominique VERSINI qui a souhaité que les subventions pour ce type de programmes portés par les associations augmentent. Donc, depuis deux ans, il y a eu une augmentation de 5 000 euros pour ce programme. Elle s'en réjouit surtout quand on voit le nombre de séparations à Paris. Il est toujours bien que les enfants, au-delà des adultes, soient accompagnés pour que cela se passe le mieux possible.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.8.**

DÉLIBÉRATION - 09.2018.067 (2018.DFPE.123) - SUBVENTION À SEIZE ASSOCIATIONS (1 939 685 €), CONVENTIONS ET AVENANTS POUR LA GESTION DE SEIZE LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À PARIS ET FINANCEMENT DES LAEP DE LA CAF CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LES CENTRES SOCIAUX.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que ces lieux d'échange parents-enfants sont vraiment essentiels à la vie d'un quartier. D'ailleurs, les « Poussins du NEUF », font également office le samedi matin de lieu d'échange parents-enfants puisqu'il n'y avait que l'établissement rue de la Boule rouge. C'est vraiment très important pour tous types de famille, quelle que soit leur situation, de pouvoir passer un moment d'échanges de manière encadrée avec leur enfant. Bien évidemment, l'exécutif soutient cette subvention de 115 505 euros à l'association « Parler à d'autres ».

Mme Pauline VÉRON ajoute que l'association est soutenue depuis longtemps par la mairie de Paris, il est bien qu'elle puisse continuer à faire ce travail d'accompagnement des familles dans l'esprit des maisons vertes de Dolto. Elle continue à soutenir ce type d'initiative associative, notamment dans le 9<sup>e</sup>.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.123.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.068 (2018.DFPE.157) - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC QUATRE ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL DANS LE CADRE DES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ET D'AUXILIAIRES PARENTALES ET PARENTAUX (RAM-RAP).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique que l'ouverture d'un équipement comme les « Poussins du NEUF » a demandé, au-delà du suivi des travaux, un travail d'organisation, d'encadrement puisque les auxiliaires parentales et les assistantes maternelles ne viennent pas dans ce lieu sans être encadrées. Il faut leur proposer quelque chose de qualité. Les élus ont notamment échangé avec la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » pour qu'elle puisse prendre en charge l'animation d'ateliers dans le RAM-RAP comme elle le fait par ailleurs. Elle encadre deux créneaux au sein des « Poussins du NEUF », le lundi et le jeudi. C'était une phase de test. Quand on a ouvert, on ne savait pas exactement combien de créneaux on devait ouvrir. Maintenant, on sait qu'au mois de septembre, il va falloir en ouvrir plus parce que la demande est forte. Le lundi, il y a cinq nourrices avec sept enfants et le jeudi six nourrices avec neuf enfants. Donc c'est bien rempli à chaque fois. Mme Gypsie BLOCH demande de voter favorablement cette subvention de 250 000 euros pour la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Mme Pauline VÉRON précise que la Ville de Paris, comme dans le 9<sup>e</sup> et dans plusieurs autres arrondissements, a développé des lieux comme celui qui a été mis en place, les « Poussins du NEUF », puisque quasiment tous les arrondissements ont des lieux comme celui-là qui permettent aux personnes qui gardent à domicile les enfants d'avoir un lieu collectif.

L'encadrement est fait par des agents publics de la Ville de Paris et cette délibération permet de compléter par des subventions à des associations la présence de professionnels à l'occasion de l'accueil d'assistantes maternelles ou de nounous qui gardent les enfants à domicile. Il y a notamment une subvention pour les ateliers et l'encadrement dans le 9<sup>e</sup>. Dans cette délibération, quasiment tous les autres arrondissements sont concernés puisque maintenant, dans presque tous les arrondissements, il y a des RAM, des relais d'assistantes maternelles.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.157.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.069 (2018.DAE.214) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (10 180 EUROS). SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que lors du Conseil de Paris de mai 2016, la Ville de Paris a fait le choix d'attribuer à la société MédiaKiosk le marché de rénovation et de modernisation de l'ensemble des 360 kiosques de presse parisiens.

Les délais annoncés des opérations de remplacement ont été pour certains pour le moins optimistes pour ne pas dire fantaisistes. Ainsi, le kiosque situé place Gustave Toudouze a-t-il été fermé plus d'un mois entre le mois d'avril et le mois de mai entraînant un important préjudice financier pour son exploitant, M. Hussam MOULI que nous connaissons très bien.

Le chantier est aujourd'hui terminé et la chaussée est remise en état. Ainsi, comme cela a été le cas pour d'autres exploitants dans d'autres arrondissements, il a été décidé de verser des indemnités exceptionnelles sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui ont été durement impactés par l'interruption d'exploitation.

C'est l'objet de cette délibération qui propose d'accorder la somme de 1 801 euros à M. MOULI.

S'agissant du 9<sup>e</sup> arrondissement, les poses à venir pour les mois de juin et août concernent les kiosques du 30 boulevard des Capucines, 2 boulevard Poissonnière, 2 place d'Estienne-d'Orves, 62 boulevard Haussmann, 16 place du Havre, 14 rue de Châteaudun.

Il faut espérer que ces chantiers se passeront mieux que celui de la place Gustave Toudouze, mais pour l'heure, Mme Sylvie LEYDET invite donc à voter cette délibération.

Madame le Maire ajoute que la place Gustave Toudouze a subi les travaux chaotiques du Vélib'2 qui ne sont d'ailleurs pas encore terminés, puis les travaux d'implantation du nouveau kiosque par MédiaKiosk. La place retrouve à peu près son aspect d'origine, non sans mal, après plusieurs mois de travaux. Des initiatives d'embellissement de cette place emblématique du 9<sup>e</sup> seront prises d'ici 11 mois.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.214.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.070 (2018.DU.130) - CESSION À AXIMO DE 14 LOTS DE COPROPRIÉTÉ PRÉEMPTÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN VUE DE RÉALISER 6 LOGEMENTS SOCIAUX (9<sup>E</sup>, 12<sup>E</sup>, 16<sup>E</sup> ET 17<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET note que les préemptions dans le diffus s'accroissent, preuve en est les fréquentes délibérations qui permettent à la Ville de Paris de céder des lots de copropriétés à AXIMO, filiale de Paris Habitat, pour les transformer en logements sociaux.

Cette fois, le 9<sup>e</sup> arrondissement est concerné par une seule adresse : le 46 rue de Provence. La Ville a en effet préempté un logement et cinq caves et une partie de couloir. Elle précise que ce logement est un F1, ce qui est curieux dans la mesure où la pénurie est avant tout sur les grands logements.

L'exécutif s'était opposé à la préemption. En cohérence, Mme Sylvie LEYDET propose de donner un avis défavorable à cette délibération avec néanmoins une question sur ce cas particulier : quel intérêt de préempter cinq caves ?

Madame le Maire confirme que cette position est tout à fait cohérente depuis le début de la mandature. Surtout, cela ne règle absolument pas le problème du logement à Paris et que cela coûte extrêmement cher.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera pour cette délibération puisqu'elle est pour augmenter le nombre de logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> et notamment à travers le diffus, ça fait un logement de plus, ça va dans le bon sens.

M. Sylvain MAILLARD votera contre sur le principe que, si avoir plus de logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> est évidemment une bonne idée, il est en opposition au principe du diffus appliqué de cette façon.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DU.130.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.071 (2018.DJS.159) - ATTRIBUTION DE LA DÉNOMINATION NOUVELLE ATHÈNES AU CENTRE PARIS ANIM' SITUÉ 14-18 RUE DE LA TOUR DES DAMES (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que la présente délibération a pour objet d'attribuer sur la proposition du conseil de quartier Blanche-Trinité le nom de Nouvelle Athènes au centre d'animation situé au 14 rue de la Tour des Dames.

À l'origine, la Nouvelle Athènes est un lotissement construit dans les années 1820 entre les rues Blanche, Saint-Lazare, La Rochefoucauld, la rue de la Tour des Dames. Les architectes de ce lotissement et autres hôtels majestueux du quartier se sont inspirés de l'art antique pour les construire.

Le quartier de la Nouvelle Athènes, nom donné par le poète scientifique Adolphe DUREAU de LA MALLE en 1823 a connu un essor exceptionnel lorsque l'élite intellectuelle et artistique parisienne s'y installa. De nombreux écrivains et peintres y trouveront refuge, dont Alexandre DUMAS, Georges SAND, Eugène DELACROIX, Frédéric CHOPIN, Victor HUGO et beaucoup d'autres. Ainsi, cette appellation de Nouvelle Athènes vient à la fois du style architectural du quartier et aussi du travail de ces artistes inspirés par l'Antiquité.

Madame le Maire a porté cette proposition du conseil de quartier Blanche-Trinité auprès de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 20 juin 2017 et qui a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination il y a un an.

Mme Adeline GUILLEMAIN propose de soutenir cette délibération pour que la dénomination Nouvelle Athènes soit attribuée à ce centre d'animation qui a quelques années.

Madame le Maire rappelle que M. Alexis GOVCIYAN représentait la Mairie du 9<sup>e</sup> à cette commission le 20 juin, cela ne fait pas tout à fait un an. Il faut espérer que ce centre d'animation qui porte un joli nom pourra être achevé un jour puisque l'on attend toujours le réaménagement des 1000 m<sup>2</sup>, laissés vacants.

M. Sylvain MAILLARD se réjouit car il se souvient d'une soirée de réflexion avec les conseillers du quartier Blanche-Trinité pour trouver un nom et de la joie de l'avoir choisi. Il avait eu peur que ce soit tombé aux oubliettes car il n'y avait pas de retour. C'est un vrai travail collectif et un magnifique nom pour ce centre. On a commencé à prendre l'habitude de l'appeler la Tour des Dames, mais la Nouvelle Athènes est un nom magnifique qui veut vraiment dire quelque chose pour le quartier.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DJS.159.**

Madame le Maire annonce un dossier important : le soutien au théâtre privé. Le 9<sup>e</sup> est l'arrondissement du théâtre par excellence. C'est un sujet sur lequel les élus interviennent très régulièrement et c'est d'ailleurs l'une de ses premières interventions au Conseil de Paris en tant que maire d'arrondissement sur le soutien au théâtre privé et à l'association du soutien du théâtre privé.

DÉLIBÉRATION 09.2018.072 (2018.DAC.10) - SUBVENTIONS (3.522.558 EUROS), AVENANT À CONVENTION POUR L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (8<sup>E</sup>), CONVENTION PLURIANNUELLE ET CONVENTIONS AVEC DIX THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASTP.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que depuis l'arrivée de l'exécutif en 2014, comme le rappelait Madame le Maire, les élus sont particulièrement mobilisés pour défendre la vitalité et parfois la survie du théâtre privé à Paris.

Le 9<sup>e</sup> arrondissement étant le poumon du théâtre parisien, cette préoccupation fut immédiatement une priorité. Les très nombreux lieux de spectacle de l'arrondissement en font en partie la richesse et doivent attirer toute l'attention. C'est pourquoi Madame le Maire, à plusieurs reprises, a interpellé la Maire de Paris lui demandant une meilleure considération de leur problématique et un plus grand soutien.

La délibération soumise aujourd'hui semble aller dans ce sens. En effet, qu'il s'agisse de la subvention à l'association du soutien au théâtre privé à hauteur de 3 123 000 euros ou encore de la convention signée avec lesdits théâtres parisiens, la Ville de Paris apporte un soutien notable aux établissements concernés, notamment les Folies Bergères dans le 9<sup>e</sup> avec une subvention de 27 652 euros pour aider à réaliser les travaux de rénovation des éclairages, mais aussi le théâtre Mogador avec une subvention d'équipement d'un peu plus de 43 000 euros, ou encore le théâtre de Paris à qui il est proposé une subvention de 26 500 euros pour soutenir la réalisation de travaux d'accessibilité.

Cependant, le soutien financier ne peut suffire à apporter une réponse à la hauteur des attentes des nombreux théâtres privés parisiens. Mme Claire GANNET rappelle que Madame le Maire a été le porte-voix du théâtre privé lors du dernier Conseil de Paris à l'occasion de la communication culture de la mairie de Paris.

Madame le Maire indique qu'elle rapportera les propos tenus ici lors du Conseil de Paris, mais elle se réjouit de cette subvention, car la Ville de Paris doit être un des soutiens importants de l'association du théâtre du privé. La situation semble enfin s'améliorer, elle s'en réjouit, mais il faut rester très vigilants sur ce point.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.10.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.073 (2018.DAC.34) - SUBVENTION (250.000 EUROS), AVENANT À CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9<sup>E</sup>), ET CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que cette délibération concerne à nouveau l'IVT. Il s'agit du renouvellement du partenariat global que la Ville de Paris et l'État ont établi depuis 2015. Par la délibération en date des 11, 12 et 13 décembre 2017, un acompte a été attribué à l'IVT au titre de l'année 2018 de 121 000 euros.

Aujourd'hui, il est proposé de voter le solde de la subvention de 250 000 euros, soit la somme de 129 000 euros. Cette somme correspond à ce qui a été demandé par l'IVT afin de poursuivre le développement de ce lieu unique en France qui porte un projet essentiel pour le rayonnement de la langue des signes.

En 2018, l'IVT a plusieurs objectifs : créer et diffuser des œuvres de forme esthétique contemporaine en lien avec la culture sourde, développer l'ouverture du lieu, assurer la transmission et la valorisation de cette culture et assurer et améliorer la solidité du modèle économique et organisationnel de la structure. Pour permettre à cet établissement, dont les Parisiens et les Parisiennes connaissent la valeur et l'importance, de parvenir à ses objectifs, Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération.

Mme Pauline VÉRON ajoute que l'IVT a vraiment pris un élan beaucoup plus important, avec une diffusion plus importante, depuis un an avec sa nouvelle directrice. L'IVT se porte encore mieux qu'avant, tant mieux.

Madame le Maire souhaite donner toujours davantage de visibilité à ce théâtre unique et saluer le travail remarquable d'Emmanuelle LABORIT et Jennifer LESAGE pour rendre ce lieu toujours plus magique.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.34.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.074 (2018.DAC.44) - SUBVENTIONS (16.000 EUROS) À DEUX ASSOCIATIONS POUR LEUR FESTIVAL DANS LES DOMAINES DES ARTS DU MIME ET GESTE, ET DE LA MARIONNETTE.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose à ses collègues qu'ils connaissent toutes et tous l'établissement concerné par la subvention à venir, une véritable fierté pour le 9<sup>e</sup> arrondissement. L'IVT situé rue Chaptal accueillera à l'automne un festival qui témoigne de la diversité et du dynamisme de la création contemporaine.

Mimesis fut créé en 2015 et se tiendra du 18 au 21 octobre 2018. C'est un festival spécialisé dans les arts du mime et du geste. L'intégralité des spectacles sera accessible au public sourd et malentendant grâce à un partenariat de grande qualité que l'IVT a souhaité mettre en place pour soutenir cette action résolument inclusive.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 euros à l'association Mimesis.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.44.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.075 (2018.DAC.252) - SUBVENTIONS (7.500 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS DU 9<sup>E</sup> DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET rappelle que, comme chaque année, il est proposé d'attribuer une enveloppe de 10 000 euros aux acteurs culturels du 9<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'amendement Bloch.

En 2018, avec Madame le Maire, les élus ont choisi de soutenir des associations qui œuvrent pour la démocratisation de la culture, notamment envers les jeunes publics. Trois d'entre elles sont aujourd'hui soumises au vote. Premièrement, l'association 9<sup>e</sup> Histoire qui participera une nouvelle fois aux journées du patrimoine organisé à la mairie du 9<sup>e</sup> en offrant aux Parisiens des visites guidées de la mairie, ainsi que des conférences sur l'histoire de cet arrondissement emblématique de Paris, notamment du quartier de la Nouvelle Athènes, dont il a été question précédemment.

Par ailleurs, l'association 9<sup>e</sup> Histoire propose tout au long de l'année des conférences et des visites historiques de l'arrondissement qui rencontrent un vrai succès auprès des habitants. Il est proposé de leur attribuer la somme de 500 euros pour les soutenir dans ces différentes actions.

Deuxième soutien, la présente délibération propose de soutenir l'association Paris Mozart Orchestra, que l'on ne présente plus, présidée par Mme Claire GIBault et dont le siège se situe place Saint-Georges dans le 9<sup>e</sup>. À la rentrée scolaire prochaine, une nouvelle saison des Après-midis Musicaux du 09 débutera pour la plus grande joie du public toujours au rendez-vous puisque l'on affiche salle comble. Mme Claire GANNET ne veut pas dévoiler le secret de la programmation de la saison prochaine, mais sans autosatisfaction, on peut déjà annoncer qu'elle sera toujours au rendez-vous avec les notions d'accessibilité et d'excellence.

Pour permettre à Mme Claire GIBault et à ses artistes musiciens d'offrir aux habitants du 9<sup>e</sup> une série de 8 concerts de septembre 18 à juin 19, l'exécutif a souhaité attribuer à l'association la somme de 5 000 euros.

Enfin, troisième ventilation de cette subvention, une association qui tient particulièrement à cœur à Madame le Maire, il s'agit d'Arkenciel, compagnie menée d'une main de maître par l'acteur Tony HARRISSON qui poursuivra l'année prochaine les ateliers Théâtre du 09 qui ont été créés grâce à son soutien. L'atelier Théâtre du 09 rassemble une quinzaine d'adolescents de l'arrondissement qui s'exercent au théâtre chaque mercredi après-midi dans la salle des mariages de la mairie du 9<sup>e</sup>. Le résultat, tant sur la scène qu'à travers le comportement et les résultats scolaires des jeunes qui sont parfois en difficulté avant de s'initier au théâtre, est bluffant.

Pour continuer à soutenir ce projet ambitieux et profondément en accord avec la politique culturelle initiée il y a désormais quatre ans, il est proposé d'aider l'association à hauteur de 2 000 euros. Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération sans réserve.

Madame le Maire remercie Mme Claire GANNET et les principaux de collège qui incitent ces jeunes qui n'ont pas forcément de référentiel dans le monde du théâtre à venir dans ces cours dirigés par Tony HARRISSON. Il faut penser très fort à eux puisqu'à ce moment même, ils sont sur scène au Théâtre de l'œuvre pour une pièce sur laquelle ils ont travaillé toute l'année scolaire. C'est une belle initiative que Madame le Maire est heureuse de soutenir chaque année depuis son élection.

Mme Pauline VÉRON explique que son groupe votera ces choix de subvention pour trois associations parce que l'on constate la qualité de 9<sup>e</sup> Histoire depuis longtemps déjà, et qui se poursuit ainsi que ce qui est proposé par le Paris Mozart Orchestra et la compagnie Arkenciel. Donc, le Groupe votera favorablement les choix de l'amendement Bloch.

Madame le Maire la remercie pour cette unanimité.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.252.**

Madame le Maire remercie les élus pour leur travail et propose de les retrouver le 10 septembre prochain pour la prochaine séance du Conseil d'arrondissement. Elle leur souhaite de belles vacances.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Alexis GOVCIYAN